

tous. Mais il semble que nous suivons aveuglément, d'une année à l'autre, les mêmes politiques surannées.

• (4.20 p.m.)

On pourrait en dire bien plus sur le régime fiscal canadien qui se fonde sur l'injustice et non sur l'équité. Une bonne partie de la population n'aura plus foi dans le système actuel de gouvernement si l'on ne prend pas tout de suite les mesures qu'il faut. Nous avons évoqué, des années durant, la situation des pauvres; nous avons exprimé notre sympathie à leur égard et combien nos cœurs saignaient pour eux; et pourtant, nous n'avons rien fait à leur intention, ni essayé de modifier la société qui engendre les conditions dans lesquelles ils vivent.

J'ai été assez frappé par le discours qu'a prononcé M^{me} Doris Power de la Just Society de Toronto devant le comité sénatorial de la pauvreté, et j'aimerais en extraire une phrase ou deux. Elle a dit:

... on n'a que trop étudié la situation des pauvres, mais personne ne leur a encore dit pourquoi ils l'étaient. Nous demandons que le comité étudie la nature de l'oppression qui s'exerce dans ce pays, et non les opprimés.

A mon avis, cette déclaration est tout à fait pertinente, car elle illustre la manière dont nous devons nous y prendre pour aborder certains problèmes qui affligent le Canada. Nous pouvons sympathiser tout notre saoul avec les chômeurs, énumérer tous les chiffres que nous voulons, mais sans résultat; il faut changer la société qui délibérément a engendré le chômage et obligé les pauvres à vivre comme ils le font.

Il y a, néanmoins, un certain nombre d'autres questions que je voudrais aborder, notamment celle qui se rapporte au traitement qu'on réserve à nos industries extractives. Je m'inquiète avec tous les députés du traitement de faveur accordé à ces industries au Canada. Il y a lieu que chacun tienne compte du discours qu'a prononcé ici, la semaine dernière, le député de Duvernay (M. Kierans) où il a dit combien la politique économique du gouvernement lui causait du souci et de quelle façon on favorisait les industries extractives du Canada, aux dépens des industries de fabrication. Il faut changer de politique fiscale et supprimer les stimulants spéciaux et les exemptions fiscales dont profitent les industries minières et autres sans que nos concitoyens en bénéficient. Il faut également créer un impôt sur les gains en capital applicable de la même façon que l'impôt sur le revenu. Pourquoi des demi-mesures? Appliquons un impôt de 100 p. 100 sur les gains en capital au lieu de 50 p. 100 seulement. Pourquoi le gouvernement estime-t-il que le revenu réalisé en gains en capital ou à la suite d'investissements est plus important que le salaire gagné à travailler dans une usine ou à enseigner dans une école? Et pourtant les gains en capital sont imposés à 50 p. 100 et non à 100 p. 100.

Avant de conclure, j'aimerais évoquer une autre question et me joindre à ceux qui ont déjà exprimé leur inquiétude quant aux effets qu'auront les dispositions de ce bill sur les coopératives, les coopératives de crédit et les syndicats du blé. Comme le savent la majorité des députés, je vis, en Saskatchewan où le mouvement coopératif a joué un rôle très important dans notre histoire et dans le développement de cette province. En Saskatchewan, des gens de toutes origines et de toutes nuances politiques se sont intéressés au mouvement coopératif. Il revêt beaucoup d'importance pour ces gens car il leur permet d'améliorer leur condition de vie et de s'améliorer eux-mêmes. Le mouvement coopératif a joué un rôle utile non seulement pour ses adhérents mais pour les collectivités rurales de la

[M. Nystrom.]

Saskatchewan. Je me joins donc aux députés qui exhortent le gouvernement à reconsidérer ses propositions fiscales relatives aux coopératives de crédit et aux coopératives.

Une fois de plus, je déclare que cette mesure ne constitue pas une réforme fiscale. Il ne s'agit que d'un réaménagement et de l'apport de quelques modifications mineures, comme, par exemple, le relèvement des exemptions et la déduction des frais professionnels. Cessons de tourner autour du pot et entreprenons sérieusement de modifier notre régime fiscal selon le principe de l'égalité des contribuables, quelle que soit la façon dont ils réalisent leur revenu, que ce soit par des investissements, des gains en capital ou par leur travail dans une usine. Notre régime fiscal actuel est fondé sur l'injustice. Il s'appuie sur la présomption d'une valeur humaine directement liée à la richesse, surtout là où les revenus proviennent d'investissements. L'investisseur s'en voit même récompensé. Cette présomption est néfaste, et nous devons la changer si nous voulons remplir notre devoir envers les simples citoyens. C'est d'eux que je m'inquiète, des simples travailleurs, des agriculteurs et des petits commerçants. Peu m'importe les millionnaires, les administrateurs de sociétés puissantes, minières ou autres. Il est à peu près temps qu'ils commencent à payer leur juste part. S'il en était ainsi le pays tout entier s'en trouverait mieux. Le simple citoyen aurait alors une chance de profiter des ressources du pays et les bénéfices ne seraient pas alors réservés à un seul petit nombre. Il est à peu près temps que nous rejetions le socialisme au profit du riche et la libre entreprise au détriment du pauvre; il est temps, dis-je, de revenir un peu au bon sens.

[Français]

M. Charles-Eugène Dionne (Kamouraska): Monsieur l'Orateur, selon les informations contenues dans le discours prononcé par l'honorable ministre du Revenu national (M. Gray), au nom de l'honorable ministre des Finances (M. Benson), au début du débat sur le projet de loi C-259, on peut constater qu'il a fallu 10 ans pour mettre au point cette réforme.

Les travaux de recherches et d'études ont même commencé à la fin des années 50. Il est même survenu des changements de gouvernements durant cette période de «jonglage». On a institué la Commission Carter, on a eu les audiences de la Commission, on a tenu des débats, on a publié des Livres blancs et des rapports, ce qui explique un peu le volume de ce projet de loi de 710 pages. Il est malheureux qu'on n'ait pas réussi à rédiger un projet de loi moins compliqué. La plupart des contribuables canadiens, en plus de remettre au ministre du Revenu national une partie de l'argent gagné, devront utiliser les services de comptables, et ce à un coût assez élevé pour apprendre qu'ils doivent céder aux «taxeux» une partie de leur revenu.

Encore si l'on avait au moins établi un taux d'exemption personnelle réaliste. Les exemptions de \$1500 pour les contribuables célibataires et de \$2850 pour les personnes mariées ne sont pas des taux réalistes. Du moment qu'on reconnaît qu'il faut un revenu d'au moins \$3000 par année à un célibataire et de \$5000 aux personnes mariées pour vivre convenablement, pourquoi leur enlever une partie de leur revenu avant qu'ils aient réalisé les gains qui sont reconnus absolument nécessaires pour vivre? C'est le comble de l'absurdité!